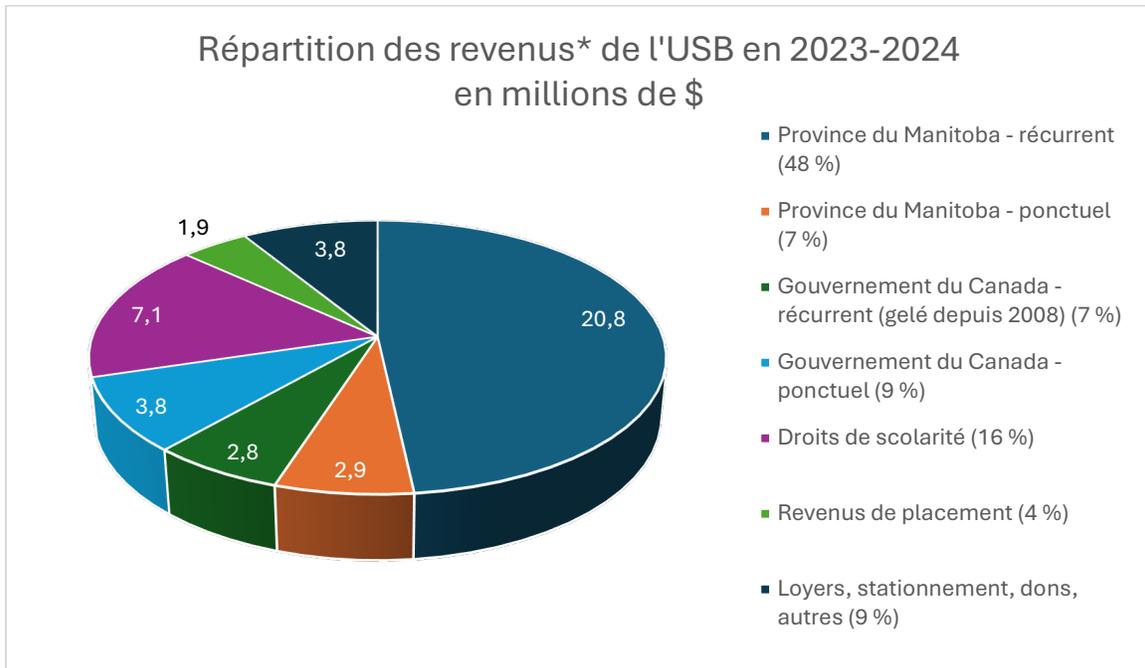


Portrait financier de l'USB : Une gestion financière saine face à des limites structurelles

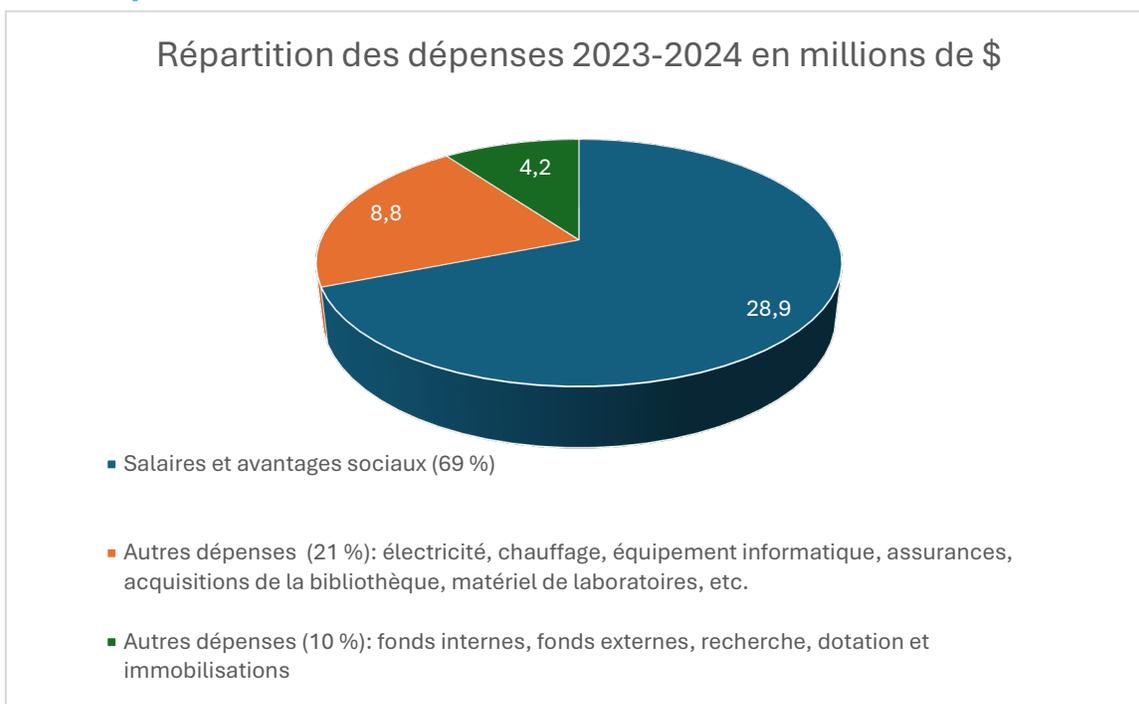
◇ Revenus 2023-2024 (Total : 43,1 M\$)



Note importante : 87 % des revenus proviennent de sources externes hors de notre contrôle, dont 16 % proviennent des droits de scolarités qui sont plafonnés par la Province du Manitoba. L'USB ne peut augmenter ses revenus librement.

**Montant avant la prise en compte de la contribution des dons en dotation et les revenus nets de placement en dotation.*

◇ Dépenses 2023-2024 (Total : 41.9 M\$)



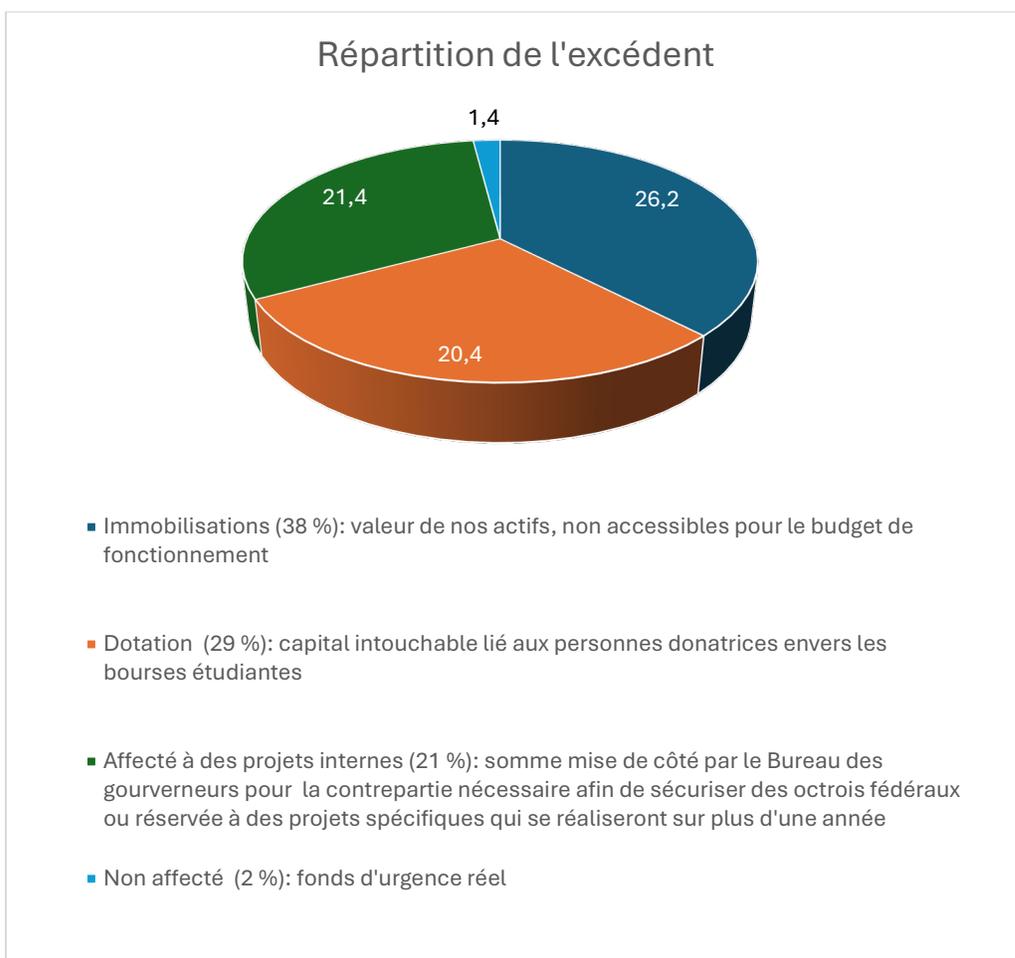
Note importante : En prenant l'exemple d'une augmentation salariale de 5 % par année sur 4 ans, cela représente une hausse cumulative des dépenses de 22 %, portant la masse salariale annuelle de 28,9 M\$ à environ 34,7 M\$ en 2029-2030. Il s'agirait d'une augmentation de 5,8 M\$.



Pourquoi y a-t-il un surplus de 1,78 M\$?

Le surplus pour l'année 2023-2024 est de 1,78 M\$, comme démontré dans les états financiers. Ce surplus prend en compte des circonstances particulières et imprévisibles, uniques à chaque année financière, comme des postes vacants non comblés.

◇ Excédent accumulé (69,4 M\$) : une donnée à interpréter



Peut-on utiliser notre excédent pour financer une partie d'une hausse salariale?



Non, ce n'est pas possible, selon la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire du Manitoba, c. A6.3 de la C.P.L.M., dont voici un extrait ci-dessous :

« Malgré toute autre loi, les universités et les collèges ne peuvent, au cours d'un exercice, contracter des dettes ni engager des dépenses excédant la fraction non dépensée des subventions accordées en vertu de l'article 9.1 et les revenus estimés provenant d'autres sources jusqu'à la fin de cet exercice, à moins qu'une estimation des dettes ou des dépenses n'ait au préalable été approuvée par le ministre. »

◇ Inégalités structurelles persistantes

Le financement fédéral récurrent est gelé depuis 2008 - il représente désormais **4,6 % du budget consolidé**.

- L'USB n'a reçu aucun ajustement de son financement provincial en raison de l'obtention du statut universitaire en 2011.
- Malgré son mandat provincial, l'USB est le plus petit établissement postsecondaire public au Manitoba. Elle ne peut pas bénéficier des économies d'échelle des universités et collèges de la majorité.

L'égalité réelle : une aspiration toujours non concrétisée

Malgré les promesses du gouvernement fédéral et du gouvernement manitobain ainsi que les nombreux efforts déployés par l'USB pour se positionner comme une alliée stratégique pour réaliser la vision d'un **Manitoba véritablement bilingue**, aucune mesure structurante n'a encore été annoncée.

Pour faire du Manitoba une province réellement bilingue, des changements systémiques et de paradigme seront nécessaires, dont **une révision du modèle de financement pour l'USB**. Il y a plusieurs éléments à mettre à jour dans la formule historique actuelle, notamment prendre en considération le côté unique de l'USB, c'est-à-dire son mandat provincial, son rôle d'appui à l'épanouissement de la communauté, et sa situation minoritaire qui mène à son manque d'économies d'échelle.

Le concept d'**égalité réelle**, quant à lui, pourtant mis de l'avant par le fédéral dans le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028, reste à l'état de principe. Les fonds versés demeurent **ponctuels, associés avec un projet et ses livrables**, ce qui ne permet pas de couvrir des frais récurrents tel que l'augmentation de la masse salariale.

◇ Conclusion : Comprendre les obstacles

L'Université de Saint-Boniface soutient les principes de reconnaissance et d'équité pour les membres de son personnel. Toutefois, les demandes salariales doivent être évaluées à la lumière des **réalités financières bien réelles**, indépendamment des aspirations, aussi légitimes soient-elles. Des solutions durables doivent venir d'un **nouveau modèle de financement** - un concept qui n'est pas encore reconnu au niveau provincial comme fédéral - et non d'un **déséquilibre budgétaire** qui mettrait en péril la pérennité de l'établissement.